

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 9 novembre 2006 à 18 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2420, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Gérald Tremblay, président ;
M. Gilles Vaillancourt, vice-président ;

M. Richard Bélanger	M. Michel Kandyba
M. Jean-Jacques Beldié	M. Benoit Labonté
M. André Boileau	M. Paul Larocque
M. Claude Carignan	M. André Lavallée
Mme Chantal Deschamps	M. John W. Meaney
M. Alan DeSousa	M. Bill Mc Murchie
M. Alvaro Farinacci	M. Sergio Pavone
M. Michel Gilbert	M. Jean-Marc Pelletier
M. Jacques Goyette	M. Michel Prescott
M. Jean-Robert Grenier	M. Jean-Marc Robitaille
M. Stéphane Harbour	Mme Francine Senécal
M. James V. Infantino	Mme Monique Worth
	M. Frank Zampino

N'A PU ASSISTER

M. Claude Gladu

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 2 novembre 2006 et l'avis public a été donné le 30 octobre 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte à 18 h 20

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe. Aucun conseiller n'a posé de question.

CC06-033

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 21
SEPTEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu d'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 2006 en y amendant la résolution numéro CC06-027 par l'ajout, à la fin, des mots « dont la reconnaissance des municipalités régionales de comté métropolitaines ».

CC06-034

GRILLE TARIFAIRE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu de ne pas désavouer la grille tarifaire des titres de transport métropolitain pour l'année 2007 adoptée par le conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport par sa résolution numéro 06-CA (AMT)-221.

CC06-035

SUBVENTION POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHERE

PROPOSÉ PAR : M. André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Sergio Pavone

D'aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

qu'à défaut par le Gouvernement du Québec de verser à la Communauté le montant de subvention de 1 759 400 \$ pour chacune des années 2005, 2006 et 2007, conformément aux engagements du Gouvernement aux termes de l'entente qu'il a conclue avec la Communauté urbaine de Montréal en date du 23 février 1981 concernant l'assainissement de l'atmosphère et à l'égard de laquelle la Communauté agit à titre de successeur des droits de la CUM, la Communauté entend mettre fin à cette convention ;

que si le ministre n'a pas l'intention de verser cette subvention, il doit considérer être avisé que l'entente prend fin, aux termes de l'article 9.3 de celle-ci.

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Paul Larocque

D'amender la proposition principale en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

« qu'en vertu de l'article 9.3 de cette entente relative à l'assainissement de l'atmosphère, ce conseil donne un préavis d'au moins six (6) mois, par courrier recommandé ou certifié, au ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour mettre fin au protocole d'entente à compter du 1^{er} janvier 2008 à moins qu'une compensation financière complète ne soit versée annuellement selon des modalités devant être négociées avec la Communauté métropolitaine de Montréal, le cas échéant. »

Il est résolu d'adopter l'amendement et la proposition principale ainsi amendée.

CC06-036 CONVENTION CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHERE

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

Appuyé par : M. Claude Carignan

Il est résolu de donner mandat au directeur général d'obtenir une opinion juridique concernant la validité de la créance de la Communauté et les droits qu'elle peut exercer pour en obtenir le paiement en vertu de l'entente conclue entre le Gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en date du 23 février 1981 au sujet de l'assainissement de l'atmosphère et à l'égard de laquelle la Communauté agit à titre de successeur des droits de la CUM.

CC06-037 CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2007

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Paul Larocque

Il est résolu de fixer les séances du Conseil pour l'année 2007 à 17h30 aux dates suivantes :

Le jeudi 22 février
Le jeudi 19 avril
Le jeudi 14 juin
Le jeudi 27 septembre
Le jeudi 15 novembre
Le jeudi 13 décembre

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 5 octobre 2006
 - Liste de contrats du 31 octobre 2006
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 15

Les résolutions CC06-033 à CC06-037 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

ANNEXE

Période de questions des citoyens
Assemblée ordinaire du conseil du 9 novembre 2006

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker
STOP

Modification du Règlement sur
l'assainissement de l'atmosphère